



L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

Sécheresse : 36 départements soumis à des restrictions d'eau

Au 23 juin 2017, 118 arrêtés établissent des restrictions d'eau en France, selon le site Propluvia du ministère de la transition écologique et solidaire. En tout, 36 départements sont concernés par ces restrictions sur tout ou partie de leur territoire, dont 10 ont déclenché le niveau de "crise" : le Tarn, le Gers, les Deux-Sèvres, la Vendée, la Charente, l'Indre, la Loire-Atlantique, la Seine-Maritime, la Marne et les Ardennes.

Le niveau d'alerte renforcée a été déclenché dans 11 départements du Sud-ouest et de l'Ouest. 15 départements restent en alerte, et 20 en vigilance.

Pour les dix départements en "crise", les prélèvements non prioritaires "*y compris les prélèvements à des fins agricoles*" sont interdits. A l'exception des prélèvements qui permettent d'assurer l'exercice des usages prioritaires (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité).

70% des nappes phréatiques affichent un niveau bas

Au niveau d'alerte renforcée, dans les 11 départements concernés, dont l'Aude, l'Ardèche, la Corse (Nord et Sud), les Côtes-d'Armor ou encore l'Orne, une réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure ou égale à 50% est prévue. Les prélèvements pour l'arrosage des jardins, espaces verts, golfs ou encore lavage des voitures sont fortement limités. L'interdiction de certains prélèvements peut être décidée. Les 15 départements en alerte doivent, quant à eux, réduire les prélèvements à des fins agricoles. Des mesures d'interdiction de manœuvre de vanne, d'activité nautique, des restrictions d'arrosage peuvent également être imposées.

Cet épisode de sécheresse survient en pleine période caniculaire, alors que début juin, le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) annonçait que les deux tiers des nappes phréatiques affichent un niveau modérément bas à très bas. "*Seuls quelques rares secteurs présentent des niveaux autour de la moyenne comme au sud du bassin parisien et une partie de la région Occitanie*", indique le BRGM. Cependant, l'organisme souligne que "*la situation des nappes au premier juin 2017 traduit la période de bascule entre la recharge hivernale et la période estivale des basses*

eaux". Les zones d'alerte spécifiques aux eaux souterraines sont concentrées en majorité sur l'Ouest de la France.

Article publié le 23 juin 2017



Eva Gomez , journaliste
Rédactrice

Vidéo sur le même thème



[Eau potable : la sécurisation de l'alimentation au cœur des enjeux Maillage des réseaux, forage de secours, intercommunication des distributeurs... la sécurisation de la distribution de l'eau potable requiert nombre d'infrastructures à l'instar de celles déployées par le Syndicat des eaux d'Ile-de-France \(Sedif\) pour alimenter ses quelques 149 communes.](#)

Actu-Environnement

© 2003 - 2017 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).